Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200043842-20250313-10CS130325-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/03/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2025, le treize mars, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

Nombre de membres : En exercice : 8 Présents : 5 Votants : 5	Date de convocation : 27 février 2025 **Référence : 10_CS_13_03_25**

Délégués TITULAIRES présents : M. SALLES Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, M. PIREYRE Jérôme, Mme QUINTON Amalia, M. SCHAAL Philippe,

Délégués TITULAIRES excusés : M. ONDET Jean-Michel

Délégués TITULAIRES absents : M. RAYMOND Vincent, Mme VESSIERE Martine

N°10_CS_13_03_25

OBJET : Approbation du budget primitif 2025 - Budget Assainissement Non Collectif (ANC)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil syndical en date du 23 janvier 2006 créant le service d'Assainissement Non Collectif,

Vu la délibération du bureau en date du 08 septembre 2014 instituant la redevance d'assainissement non collectif,

M. le Président expose au conseil les conditions de préparation du budget du service d'Assainissement Non Collectif,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique (articles L.1612-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales),

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'ADOPTER le budget primitif du service d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2025, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	52 229,43 €	52 229,43 €
Fonctionnement	67 155,23 €	67 155,23 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le **13 mars 2025,**

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
S.I.A.R.E.C.
DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND

Le secrétaire de séance,
MACIAN Aurélio